

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

Le mercredi douze février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

COMMUNAUTE DE
COMMUNES LE
TONNERROIS EN
BOURGOGNE

Étaient présents : *Aisy-Sur-Armançon* : M. MURAT Olivier, *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, *Ancy-Le-Libre* : Mme BURGEVIN Véronique, *Argenteay* : M. TRONEL Michel, *Argenteuil-Sur-Armançon* : M. MUNIER Patrice, *Arthonnay* : M. LEONARD Jean-Claude, *Baon* : M. CHARREAU Philippe, *Chassignelles* : M. TRUCHY Maryan, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette, *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Cry-Sur-Armançon* : M. DE PINHO José, *Dannemoine* : M. KLOËTZLEN Eric, *Dyé* : M. DURAND Olivier, *Epineuil* : Mme JOUVEY Maryline, *Epineuil* : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle* : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, *Fulvy* : M. HERBERT Robert, *Gigny* : M. TOBIET Michel, *Jully* : M. FLEURY François, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : M. MENARD José, *Mélisey* : M. BOUCHARD Michel, *Nuits-Sur-Armançon* : M. GONON Jean-Louis, *Pacy-Sur-Armançon* : M. GOUX Jean-Luc, *Perrigny-Sur-Armançon* : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, *Ravières* : M. FOREY Vincent, *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi, *Rugny* : M. NEVEUX Jacky, *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : Mme RAOUX Roseline, *Sennevoy-Le-Haut* : M. MARONNAT Jean-Louis, *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, , Mme YVOIS Caroline, *Tissey* : M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre* : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. GERTNER Philippe, M. LENOIR Pascal, , Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vézennes* : M. PACAULT Philippe, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian, *Yrouerre* : M. ZANIN Alain.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 75
- Présents : 54
- Absents : 21
- Pouvoirs : 7
- Votants : 61

Excusés avant donné pouvoir : *Bernouil* : M. FOURNILLON Dominique (à donner pouvoir à M. DURAND Olivier), *Lézennes* : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), *Ravières* : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à FOREY Vincent), *Stigny* : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, *Tonnerre* : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à M. GERTNER Philippe), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis),.

Absents excusés : *Flogny La Chapelle* : Mme DRUJON Nathalie, *Molosmes* : M. BUSSY Dominique, *Quincerot* : M. BETHOUART Serge, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : M. LEMAIRE Benjamin, *Serrigny* : Mme THOMAS Nadine, *Tanlay* : M. ROY Yohan, *Tonnerre* : M. LETRILLARD Laurent,

Absents non excusés : *Gland* : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Pimelles* : M. RETIF Adrien, *Thorey* : M. NICOLLE Régis, *Tonnerre* : Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, *Tronchoy* : M. PATEY Jean-Marie, *Villon* : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Secrétaire de séance : Mme Nicole ELBACHIR

Date de convocation : Jeudi 06 février 2025

Délibération n° 12-2025

Objet :

SPED

Réaménagement du B9

Acquisition foncière d'une
parcelle publique

Considérant les travaux d'aménagement du bâtiment B9 situé 17-19 avenue Aristide Briand,

Considérant la volonté d'installer un incubateur pour les jeunes créateurs d'entreprises de l'Institut du Numérique de Tonnerre, sur une partie de ce bâtiment,

Considérant l'accord du propriétaire, Commune de Tonnerre, de céder au profit de la Communauté de Communes le Tonnerrois le Bourgogne (CCLTB) l'emprise foncière nécessaire à cette implantation sur une parcelle de 528 m² environ située devant ce bâtiment (B9),

Considérant que, par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire avait validé l'acquisition foncière de la parcelle AE 609 située devant le B9, pour 1 €, à la ville de Tonnerre. Le projet de l'époque n'étant plus d'actualité, la notaire demande que la délibération soit actualisée. En effet, il est désormais prévu d'y installer un incubateur pour les jeunes de l'école du numérique (CréaSup).

Le président propose :

- D'acquérir à l'euro symbolique (un euro) l'emprise foncière nécessaire sur la parcelle AE 609, appartenant à la commune de Tonnerre, dont la surface est estimée à 528 m² environ
- de prendre à la charge de la Communauté de Communes le Tonnerrois le Bourgogne (CCLTB) l'ensemble des frais éventuels de bornage et/ou notariés concernant cette acquisition et de clôture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

61 pour
0 contre
0 abstention

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE le président à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an
susdits.

Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Madame Nicole ELBACHIR



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).